



DÉCISION
CONTRAT CADRE DE MANDAT ET DE FOURNITURE DE PRESTATIONS DE VENTES AUX
ENCHÈRES PUBLIQUES EN LIGNE
1.4 - Autres contrats

GS/DM/JC/TD/SG
N°D2026-104

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2026044-0001 en date du 13 février 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants, et L. 2241-1,

Vu le 15 de la délibération n°2021-075 B du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour prendre toute décision pour l'aliénation des biens mobiliers jusqu'à 15 000 € H.T.,

Vu le projet de contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne avec la société AGORATORE,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a besoin de procéder occasionnellement à la vente de ses biens où matériels dont elle n'a plus l'usage, qui ne sont plus suffisamment fonctionnels pour une utilisation régulière ou pour assurer un service efficace ou qui ne sont plus aux normes,

Considérant le souhait de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux de favoriser le réemploi de ses biens et de ses véhicules par leur mise en vente,

Considérant les avantages administratifs et financiers de recourir à une plateforme électronique de courtage aux enchères,

Considérant l'offre de service de la société AGORASTORE (société spécialisée dans la vente en ligne du matériel d'occasion des collectivités territoriales) permettant l'émission de proportion concurrente d'achat d'un bien sur sa plateforme électronique,

Considérant que les services proposés par AGORASTORE permettent de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, d'une audience large et qualifiée via son site Internet permettant d'amplifier la visibilité et la performance des ventes, ainsi qu'un accompagnement juridique sur l'ensemble du processus de vente,

Considérant que le contrat prévoit des frais d'accès à la plateforme et une commission payée par l'acheteur de 15 % sur le prix de vente,

Considérant que ce contrat est conclu pour une durée de 4 ans et permettra de vendre des biens et de des véhicules,

Considérant la nécessité pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux de signer un contrat cadre de mandat de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne avec la société AGORASTORE pour percevoir cette prestation,

D É C I D E

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le contrat de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne à intervenir avec la société AGORASTORE prévoyant des frais d'accès à la plateforme de 400 € et une commission payée par l'acheteur de 15 % sur le prix de vente, et ce pour une durée de 4 ans.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société AGORASTORE.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 12 MARS 2026

Le Président



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 12 MARS 2026